Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260323-D_2026_15-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 11* *Nombre de votants : 11*	*Date de convocation :* *16 Mars 2025*

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à LOURMAIS le Conseil Municipal nouvellement élu et légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Michel Henri GAUTIER	*Julie SOUCHON*
Marie-Christine BLAIRE	*François BORDIN*
Laurence ROGER-PICHON	*Marie-Françoise BORDIN*
Cédric BESNARD	*Michel Joël GAUTIER*
Jérémie PELLE	*Virginie BURBAN*
Albert MEUNIER	

Absents excusés :	

Absent :	

****

2026-15- COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Rapporteur : François BORDIN

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Pour les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants, la commission comprend un Président qui est le Maire ainsi que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, qui sont élus parmi les membres du Conseil Municipal.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260323-D_2026_15-DE

dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Michel Henri GAUTIER - Julie SOUCHON - Marie-Françoise BORDIN	- Cédric BESNARD - Laurence ROGER-PICHON - Michel Joël GAUTIER

En application de l'article L.2121-21 le conseil municipal proclame membres titulaires et membres suppléants les personnes suivantes à l'issue de la désignation suivant les modalités indiquées ci-dessus.

Membres titulaires	Membres suppléants
- Michel Henri GAUTIER - Julie SOUCHON - Marie-Françoise BORDIN	- Cédric BESNARD - Laurence ROGER-PICHON - Michel Joël GAUTIER

La Secrétaire de séance
Marie-Françoise BORDIN

Le Maire,
François BORDIN